



SNITPECT

**En direct de la CAP
des ITPE**

N° 61 – 16 mars 2010

L'INSULTE

Camarade ITPE, l'heure est grave. Nous avons assisté, aujourd'hui 16 mars 2010, à la plus violente régression sociale de l'histoire de notre corps et à une attaque sans précédent contre nos droits collectifs et individuels.

Les représentants du personnel, tes représentants en CAP, se sont vu refuser le droit de te représenter et de te défendre.

N'oublie pas, à la lecture des événements suivants, que le SNITPECT-FO, dont les représentants sont **ELUS** à une CAP **PARITAIRE**, porte et défend les intérêts de tous les ITPE dans leurs problèmes quotidiens, professionnels et souvent personnels.

L'administration, elle, a tendance à perdre de vue ces « détails », et compte traiter la gestion des ITPE comme on traite la comptabilité d'un troupeau de bestiaux. A ce demander parfois si ce n'est pas vers l'abattoir tant le mépris à l'encontre des ITPE devient fort au niveau du ministère gestionnaire du corps.

La CAP mutation 2010/05 initialement prévue le 25 février était reprogrammée le 16 mars à la suite de l'intervention des ITPE pour obtenir un minimum de considération en gestion, indemnitaire, statutaire...

Des engagements avaient été donnés par la Directrice des Ressources Humaines, présidente de la CAP, pour que la CAP se tienne sereinement et avec respect vis-à-vis des situations individuelles des ITPE. **Pourtant l'administration a dérapé d'une manière inouïe et a provoqué des blocages extrêmement graves.**

L'administration a considéré pouvoir déroger aux principes de base de la charte de gestion. Elle a voulu adopter une gestion différenciée et inégalitaire entre des ITPE dans des situations analogues. Les représentants du personnel ont, comme toujours, et dans le respect de chacun, défendu les intérêts collectifs et individuels des ITPE.

Mais le droit élémentaire des représentants ELUS des ITPE, de réclamer l'arbitrage, sur certains dossiers controversés, de la présidente de la CAP, bien présente dans le bâtiment de la Tour Pascal et donc en mesure de venir s'exprimer, **a été refusé** par le président de séance.

Mais le droit élémentaire des représentants ELUS des ITPE de réclamer, pour se coordonner, une suspension de séance, **a été refusé** par le président de séance.



SNITPECT

***En direct de la CAP
des ITPE***

Pourtant, les représentants élus du personnel à la CAP ont proposé une série d'alternatives compatibles avec la charte de gestion pour qu'il n'y ait pas de blocage.

Puisque l'administration n'écoutait plus les élus à la CAP, ceux-ci ont été obligés de sortir pour marquer leur opposition à ce type de gestion.

Mais le droit élémentaire des ITPE d'être représentés et défendus lors du traitement de leur dossier leur a été refusé par le président de séance qui a continué la CAP unilatéralement, sans la présence d'aucun représentant du personnel : du jamais vu !

Pour la première fois dans l'histoire de la gestion du corps des ITPE, l'administration a affirmé :

- un déni du paritarisme
- un déni de dialogue social
- un refus aux ITPE d'une représentativité et d'une défense par leurs représentants ELUS à la CAP
- une remise en cause des principes de la gestion du corps

L'administration refuse aux ITPE le droit d'être entendus et d'être défendus par ses ELUS !

La stratégie est claire : passer en force, imposer une gestion inégalitaire des ITPE et nier le rôle de la CAP et de la gestion collective du corps !

Tout est à craindre pour les futures CAP, si demain la CAP existe encore.

Notre gestion est fondamentalement remise en cause. Nos droits collectifs et individuels sont bafoués, avec un mépris total.

Nous ne pouvons laisser passer ce geste d'insulte à l'ensemble du corps des ITPE. La Commission Exécutive des 17 et 18 mars aura à statuer sur les suites à donner à cette attaque sans précédent contre le corps des ITPE.